

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Nombre de Conseillers : 54
En exercice : 54
Quorum : 28
Présents : 42
Votants : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix neuf, le 11 juillet 2019 à 20 H 30,
se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Sainte-
Aurence-Cazaux,
les membres du conseil communautaire de la communauté de
communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de
Madame Céline SALLES, présidente,
dûment convoqués le 4/07/2019.

Titulaires présents : Jean-Jacques MAUMUS, Christiane GALAN, Francis DUFFAU, Claudine LADOIS, Raymond SENAC, Jean-François DOZ, Elodie LUCANTIS, Robert SASSOLI, Francis DUPOUEY, Gérard FAUQUE, Claude RICAUD, Jean-Marc CASTAY, Sylvette DUPEROIR, Patrick TARAN, Sylvie LAHILLE, Jean-Claude DAZET, Céline SALLES, Christian FALCETO, Roselyne MAZZONETTE, Jean-Claude LABORIE, Christian DAUJAN, Michèle COUSSE, Bernard CASET, Laurence SORIANO, Jean-François DAUBIAN, David JOVE, Fabien GOUZENNE, Christian VERDIER, Paulette TUJAGUE, André DANOS, Martial SAINT SUPERY, Bernard SARRELABOUT, Christiane BONNASSIES, Jean-François ABADIE

Titulaires excusés ou absents : Robert ROSSI, Jean-Noël JAMMET, Gérard TANQUES, Mireille ULIAN, François THIRIOT (donne pouvoir à Sylvie LAHILLE), Monique NOGUES, Michel BARRAGUE, Philippe BARON, Michel DONEYS, Jean-Claude VERDIER, Jean-Michel LAFFITTE, Daniel POMIES, Jasmine PUCH NEDELLEC, Sophie ROBERT, Annie BOURDALLE, Thérèse BOURGES, Jean-Marc LE MAO, Hervé TUJAGUE, Jacques BERNICHAN, Patrick DUCOMBS

Suppléants présents : Evelyne CAMBOURS, Pascale BARTHE, Françoise MATHARAN, Isabelle PIQUE

Suppléants votants : Marc SEMEZIES, Robert RUMEAU, Brigitte SENAC, Frédéric DESPAUX

Auditeur libre : Gaston PUJOS

A été nommée Secrétaire de séance : Christian DAUJAN

2019. 30. OBJET : Modification des statuts de la CC AAG : « Centre de santé »

Madame la Présidente rappelle les éléments précédemment présentés devant le bureau des Maires de la Communauté de communes le 19 juin dernier.

A savoir, le projet de création par la communauté de communes d'un « Centre de santé », soit un service public de santé au cœur des territoires, une structure qui salarie des médecins généralistes et qui aura comme objectifs de :

- Lutter contre la désertification médicale, une problématique nationale : le Conseil National de l'Ordre des Médecins estime ainsi que la France métropolitaine compte 192 déserts médicaux dans lesquels vivent près de 2,5 millions de personnes.
- Œuvrer pour l'aménagement du territoire : Sans médecin, on ne peut pas attirer des populations jeunes et les difficultés sont importantes pour les personnes âgées si elles doivent faire une heure de route pour se soigner.
- Universaliser l'accès aux soins par la mise en place du tiers payant intégral (obligatoire dans le cas d'un CS)
- Offrir un accès aux soins de qualité sur une large plage horaire en semaine, ainsi que le samedi matin
- Accompagner les nouvelles attentes des médecins : de plus en plus de praticiens sont lassés par l'exercice solitaire et libéral de la médecine. Ils souhaitent préserver leur qualité de vie et mettre l'accent sur un exercice collectif de leur profession.

Pour ce faire, il est proposé de procéder à une modification des statuts en ajoutant en compétence facultative une compétence « création et gestion de centre de santé ».

La Présidente propose aux conseillers communautaires de bien vouloir délibérer sur cette modification des statuts.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide

- D'adopter la modification des compétences facultatives et les statuts ainsi modifiés de la communauté de commune.
- De charger la Présidente de notifier cet avis aux communes membres en leur demandant de se prononcer sur celui-ci selon les règles de la majorité qualifiée suivante : 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou 50 % de la population représentant les 2/3 des communes.
- De charger la Présidente de demander à Madame la Préfète du Gers, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-200035756-20190716-20190716CC30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2019

Publication : 17/07/2019

Pour l'autorité compétente par délégation, La
Présidente, Céline SALLES

